

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 8 mars 2023

M. Jean-Louis BINICK
Mme Sophie MINEC
Mme Floriane LONJARET VARETTA

Mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
A l'attention de M. Dominique BAVOIL
2 Rue Victor Hugo
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Copies :

- Madame **Florence GHILBERT** (Sous-Préfète de Rambouillet)
- Monsieur **Jean-Jacques BROT** (Préfet du Département des Yvelines)
- Madame **Anne BERGANTZ** (Députée de la 2ème circonscription des Yvelines)
- Monsieur **Michel LAUGIER** (Sénateur des Yvelines)
- Madame **Valérie PÉCRESSE** (Présidente de la Région Ile de France)
- Mesdames & Messieurs les Conseillers Municipaux de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 2121-19 du CGCT, en séance du conseil municipal, les conseillers municipaux ont le droit, au-delà des points soumis à l'ordre du jour, d'exposer au maire des questions orales.

Malgré leur dénomination de « questions orales », ces interpellations sont en fait généralement soumises à un dépôt préalable par écrit afin de laisser au maire et à ses services le temps de recueillir les éléments de réponse.

Ces questions sont l'occasion pour les conseillers municipaux de disposer d'informations dont ils sont privés en n'étant pas membres de l'exécutif : **demandes de chiffres, d'explications sur le sens d'une décision ou de précisions sur un projet**. Elles sont aussi l'occasion de se faire le relais de demandes d'administrés ou de groupes de riverains.

En notre qualité d'élus de l'opposition au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, par la présente, envoyée en recommandé avec Accusé de Réception dans le délai légal avant la séance du conseil municipal prévue le 16 mars 2023 à 20h00, nous déposons les questions orales et demandes ci-après énoncées.

LA MAISON DU PNR

Concernant le projet de la future Maison du PNR sur le terrain communément appelé "le Terrain des soeurs", nous avons appris par la presse locale, après la visite de Mme Valérie Péresse (Présidente de la Région Ile de France), le choix de cette parcelle communale pour y installer les services du PNR.

1. Les habitantes et habitants de Saint-Rémy auront-ils l'occasion de donner leur avis ou opinion sur ce choix structurant pour notre entrée de ville ?
2. L'OAP qui intègre ce projet, permet également à une personne privée de céder son terrain à l'EPFY, tous les précédents permis ayant été refusés à cause de l'accès refusé sur la départementale, difficulté levée par l'OAP qui permettra de contourner la maison du PNR pour sortir de cette parcelle. La maison principale, élément d'architecture remarquable en pierres de meulière, sera-t-elle conservée ou simplement détruite pour laisser la place aux nouvelles constructions ?
3. Qu'advient-il de toute la partie boisée ?

PROJET LAC DE BEAUSÉJOUR

1. Où en sont les acquisitions des terrains en amont du lac et où en sont les réalisations des zones d'expansion annoncées ?
2. Où en sont les différents aménagements sur le plateau des Molières et sur le ru du Montabé ?
3. Quelles sont les prochaines échéances du projet pour lutter contre les risques d'inondations du quartier de Beauséjour ?
4. Avez-vous programmé les prochaines réunions d'information et quand les rendez-vous pour recueillir les avis des habitants de Saint-Rémy sont-ils prévus ?

EXTENSION DE L'ECOLE JEAN JAURES

Depuis le 16/01/2023, une lettre de non opposition, au titre de la loi sur l'eau, au projet d'extension/rénovation de l'école Jean Jaurès, délivrée par Monsieur le Préfet des Yvelines est affichée en Mairie.

1. Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer rapidement le dossier complet de Déclaration Loi sur l'Eau déposé par la commune et toutes ses annexes.

CONSTRUCTIONS COEUR DE VILLE

Un arrêté préfectoral a été publié le vendredi 3 mars portant liquidation totale de l'astreinte administrative à l'encontre de la SCCV Coeur de Ville.

1. Pouvez-vous nous expliquer cet arrêté ?
2. Quelles sont les étapes à venir sur ce projet, quel est le planning notamment concernant la phase 2 ?

3. Suite à notre courrier recommandé du 14 février 2023 vous demandant officiellement une copie du permis de construire PC 078 575 19 M 0017 accordé à la SCCV Coeur de Ville le 27/09/2019, pourquoi n'avons nous eu aucune réponse de votre part ? Pourquoi refusez-vous systématiquement de transmettre une copie de ce permis de construire à toute personne le demandant ? Ceci est contraire à loi.
4. Suite à notre saisine de la CADA en 2022, relative à la demande de communication d'une copie intégrale de la promesse de vente à l'origine de la cession des terrains communaux au promoteur NACARAT, celle-ci a rendu un avis favorable n°20222187 en date du 12/05/2022, dès lors que la vente sera régularisée. A ce jour, la vente ayant été régularisée début 2023 pour quelles raisons suite à notre seconde demande du 15 février 2023 par courrier recommandé, refusez-vous toujours de nous communiquer ce document ?

TRANSFORMATION DU JARDIN PUBLIC & DU PARKING DU C3R EN ZONE D'EXPANSION DES CRUES

Suite à la découverte d'un séparateur d'hydrocarbures qui rejetait sa pollution dans l'Yvette :

1. Quelles mesures ont été prises pour assurer la dépollution du site ?

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Des villes voisines comme Magny les Hameaux, Cernay la Ville, Bures sur Yvette, Gif sur Yvette ont fait le choix d'éteindre leurs éclairages publics pendant une partie de la nuit :

1. Pourquoi la ville de Saint-Rémy lès Chevreuse qui a vu son budget "énergie" exploser cette année n'adopte-t-elle pas la même stratégie ?

En espérant la bonne prise en compte de la présente demande officielle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Louis Binick
Conseiller municipal

Sophie Minec
Conseillère municipale

Floriane Varetta-Lonjaret
Conseillère municipale

Jean-Louis Binick

Sp

F. Varetta